

## FICHE 14

### LES CIMETIÈRES PROVISOIRES



En 1914, la guerre de mouvement fait de nombreux morts dans les rangs français (près de 500 000 soldats meurent durant les trois premiers mois du conflit). Les mouvements de troupes liés aux offensives et contre-offensives, mais aussi l'hygiène, imposent d'ensevelir les corps au plus vite. Les soldats tués au combat sont donc le plus souvent inhumés à même le champ de bataille, dans des tombes provisoires marquées par une croix gravée au feu (nom, prénom, régiment, date du décès).

Lorsque cela est possible, les combattants sont enterrés dans les cimetières communaux des villages proches des zones de combat. Les tombes provisoires sont alors entretenues spontanément par les combattants survivants, qu'ils soient ou pas du même régiment que les soldats inhumés.



Archives de la Marne, 42 Fi 55 et 23 Fi 6/13

Malgré les conditions difficiles d'inhumation et les évolutions du front, la rigueur militaire reste en vigueur en ce qui concerne les tombes provisoires. Il est inconcevable de « perdre » des sépultures et les officiers et sous-officiers sont priés d'établir des croquis permettant de repérer et de retrouver les tombes isolées qu'ils auraient pu rencontrer.

A terme, l'objectif est de transférer les corps des soldats morts au combat dans des cimetières dignes de ce nom. Il s'agit bien sûr d'un geste d'humanité, mais d'autres raisons plus « terre à terre » poussent à cette pratique. Il faut tout d'abord montrer aux combattants que l'on s'occupera de leur dépouille. Il faut tout autant permettre aux familles de pouvoir retrouver leurs défunts. Le maintien du moral des combattants et des civils est à ce prix.

## FICHE 14 LES CIMETIÈRES PROVISOIRES



La durée inattendue du conflit pousse les autorités militaires à s'organiser pour gérer les corps des combattants tués au front. Le nombre important de victimes impose dans un premier temps de réagir très vite pour des raisons sanitaires. Les soldats sont alors inhumés dans des fosses communes mais cette façon d'opérer pose problème. En effet, les poilus acceptent mal que les corps de leurs camarades soient traités de la sorte c'est-à-dire, à leurs yeux, de façon indigne. Pour éviter des tensions voire des mutineries, les conditions d'inhumation évoluent.

Les soldats morts au champ d'honneur sont désormais ensevelis dans des tombes individuelles permettant une identification. Le corps du défunt change alors de statut : il passe de celui de simple cadavre à celui de dépouille mortelle d'un combattant ayant donné sa vie pour la patrie. On notera que les prisonniers allemands sont réquisitionnés pour creuser les tombes de leurs adversaires.



Archives de la Marne, 39 Fi 25 et 42 Fi 57



Archives de la Marne, 39 Fi 5

Les corps des soldats morts sont rapatriés dans de vastes cimetières provisoires situés à l'arrière du front. Chaque tombe est identifiée et l'Etat prend en charge le fleurissement (couronne mortuaire). L'idée est ici de montrer aux civils que l'on respecte et honore leurs parents, leurs amis, tombés au feu. Après guerre, des nécropoles « définitives » seront construites pour accueillir les corps des combattants non réclamés par leur famille. Témoignage de la violence des combats dans notre département, la Marne détient le triste record du plus grand nombre de cimetières militaires de la Grande Guerre.